



## Droit d'épouse et de directrice générale

Par **patou18**, le **03/11/2008** à **15:03**

bonjour,

Je suis dans une situation très délicate car mariée sous le régime de la communauté, caution solidaire pour une somme importante, et nous sommes en redressement judiciaire. Un plan sur 10ans, avec un remboursement de 3000 €/an nous a été accordé.

Seulement, je me retrouve toute seule à assumer le quotidien dans notre agence de location de véhicules. Je lave camions et voitures, fais environ 10h/jour 5 jours par semaine (parfois 6) sans aucun congé et ce pour 1 salaire de 1130 € net/mois.

Mon époux a accepté un travail ailleurs, mieux payé, pour pouvoir assumer les besoins de la famille...

Nous sommes mariés depuis 1991 et n'avons jamais eu de compte commun, il a toujours pris les décisions au sein de notre société, même quand je n'étais pas d'accord, il a fait ce qu'il a voulu, et nous a mis les enfants et moi dans une situation financière grave. Son salaire perso est plus du double que le mien, il paie les factures, mais ne me donne rien de plus même quand je suis à découvert. Je suis à ce niveau de salaire depuis 2 mois seulement. suis passée de 700€ à 860€, puis à 980€ puis à 1100 à force de "pleurer". Il fallait que "je lui fasse confiance" pour tout mais aujourd'hui, je suis dans une impasse et me sens trahie. Comment puis-je me sortir de cette SA sans essayer les dettes que lui a provoquées? Je ne veux plus faire partie de sa vie aussi parce qu'il ne me soutient pas non plus, voir il me harcèle et m'humilie devant les enfants (la dernière en date: il a prétexté ne pas pouvoir me faire une augmentation de salaire sans l'aval de la liquidatrice mais a passé un salaire à notre fils, qui a 16ans de 250€ net parce qu'il donne un coup de main et le mérite sincèrement. Mais mon fils se sentait très mal à l'aise vis-à-vis de moi...). Il y a dans ma famille une maladie génétique grave, incurable, et il existe un test pour savoir si on est touché, il n'a jamais voulu que je le fasse. Ainsi, je ne peux contracter aucun crédit, ni m'assurer pour rien...

Je me sens perdue et la vie que mènent mes enfants est indécente (peu de loisirs, pas de vacances...) et l'ambiance à la maison est invivable mais je me sens poings liés avec cette dette sur 10 ans. Je ne peux décemment pas laisser cela en héritage à mes enfants... Aidez-

moi.Merci